



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

**2023\_022\_PM**

**Objet :** Autorisation pose d'échafaudage 123 rue Bellevue - Rénovation toiture

**Le Maire de la Commune de Mallemort,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,**

**Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que R417-10,**

**Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,**

**Vu l'arrêté 2023\_002\_SG du 7 février 2023 portant délégation de signature à Monsieur [nom], 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, durant l'absence de Madame le Maire du 16 au 25 février 2023 inclus.**

**Considérant la demande formulée par Monsieur [nom], représentant l'entreprise « Toiture plein sud » sise à Lambesc sollicitant l'autorisation de faire installer un échafaudage au 123 rue Bellevue à Mallemort afin de procéder à la rénovation de la toiture de leur client Monsieur [nom] du :**

**24 février 2023 au 13 mars 2023 inclus**

**Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux.**

### **ARRETE :**

**Article 1 :** L'entreprise « Toiture plein sud » sise à Lambesc, est autorisée à installer un échafaudage au 123 rue Bellevue à Mallemort afin de procéder à la rénovation de la toiture de leur client Monsieur [nom] du **24 février 2023 au 13 mars 2023 inclus.**

**Article 2 :** Les dispositions suivantes seront prises en matière de sécurité et de salubrité :

- L'échafaudage sera dûment signalé de jour comme de nuit.
- Des panneaux de signalisation seront installés sur la chaussée par le pétitionnaire pour prévenir les usagers.
- Les travaux se feront pendant les heures ouvrables.
- La circulation devra rester libre

**A la fin des travaux, le responsable veillera à la propreté des lieux**

**Article 3 :** la signalisation et les dispositions nécessaires seront mises en place par le pétitionnaire pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera tenu responsable des accidents pouvant survenir, par défaut ou insuffisance de signalisation.

**Article 4 :** Tout manquement au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice des Services Techniques
- Madame la Directrice générale des services
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

**Copie sera adressée à :**

- Entreprise toiture plein sud à Lambesc
- Messieurs les chefs des centres de secours de SENAS et de la ROQUE D'ANTHERON
- Métropole : service des déchets

Fait à Mallemort, le 16/02/2023

**Le Maire empêché**

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Christian-BRONDOLIN**